



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
ⵎⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
Conseil national des droits de l'Homme

Conseil National des droits de l'Homme Maroc

Nabila TBEUR

Prérogatives du CNDH en matière de EDH

- Institution nationale des droits de l'Homme publique créée en mars 2011 par un texte constitutionnel
- Prérogatives élargies vers la Protection et la Promotion des droits de l'Homme.
- Institution de **Statut A** renforcé par la notoriété de ses rapports sur les prisons, la migration , les centres de sauvegarde des enfants.
- RH: 500 personnes
- 13 commissions régionales
- Réf: Principes de Paris; Principes Directeurs de Ruggie 2011;

Les Droits de l'Homme en entreprise

- Les droits de l'Homme au travail (employés ou demandeurs d'emploi)
- Les droits des communautés locales (affectés culturellement, géographiquement ou politiquement par l'activité de l'entreprise ou ses produits)
- Les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement (affectés par les partenaires / associés / fournisseurs / prestataires de service)
- Les droits de l'Homme et la sûreté (forces de sécurité publiques ou privées)

Les droits les plus affectés

- La non-discrimination
 - L'égalité au travail
 - L'interdiction du travail des enfants
 - Le refus de toute forme de harcèlement
- La négociation collective et la liberté d'association
 - La liberté d'opinion et d'expression
 - Le respect de la vie privée
- Le droit au travail et les conditions de travail
 - La santé et sécurité en milieu de travail
 - L'abolition du travail forcé
 - Le droit à un environnement sain

Priorités du CNDH en matière d'EDH

- **Objectif 1** : Encourager l'Etat marocain à respecter ses obligations et améliorer son dispositif en matière des droits fondamentaux du travail notamment des droits des femmes, des personnes handicapées et d'abolition du travail des enfants.
- **Objectif 2** : Encourager l'entreprise marocaine à respecter les droits fondamentaux du travail notamment les droits des femmes et des personnes handicapées ainsi que le respect de l'âge du travail des enfants y compris dans sa chaîne d'approvisionnement.
- **Objectif 3** : Faciliter l'accès au recours et à la réparation en cas d'incidence négative sur les droits de l'Homme causées par les activités des entreprises au Maroc.

Priorités du CNDH en matière d'EDH

- la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- l'interdiction des pires formes de travail des enfants;
- l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap;
- Le droit à l'environnement.